

Le « réfugié » syrien jugé en Allemagne pour l'obus tiré sur la foule en Syrie !

écrit par Jules Ferry | 29 août 2022





Tir d'un lance-roquettes (image d'illustration)

Le cas exemplaire d'un « réfugié » terroriste qui a tiré un obus sur un groupe de personnes : acte commis en Syrie – procès -et famille entière- à la charge de l'Allemagne !



Un “réfugié” terroriste a tiré un obus sur un groupe de personnes : acte commis en Syrie – procès en Allemagne – entre-temps, “regroupement familial” avec une riche nichée de petits mahométans à la charge du pays d’accueil à vie.

Un cas exemplaire pour l’ensemble de la “culture de l’accueil”, qui réunit tout ce à quoi l’immigration ne doit pas ressembler.

Il s’agit de Moafak D. (55 ans), un demandeur d’asile auquel le parquet reproche sept meurtres et trois tentatives de meurtre.

Commençons dans l’ordre :

□ Ce Palestinien syrien, qui a 11 frères et sœurs, se marie à 27 ans avec une jeune fille de 15 ans qui lui a donné quatre enfants. **Il envoie l’un des enfants pour prendre pied en Allemagne, où celui-ci arrive en tant que “mineur**

non accompagné” en 2016 dans la destination de son choix.

□ **S’ensuit le “regroupement familial” obligatoire** : début 2018, Moafak lui-même le rejoint “en voiture à Beyrouth, en avion à Berlin”. Fin 2018, l’épouse, en 2019, et deux filles. La bande s’est fait reconnaître comme réfugiés à Berlin “pour des raisons humanitaires”.

□ **Ce monsieur obtient un appartement de 80 mètres carrés à Adlershof. Il va de soi qu’il ne travaille pas, à quoi bon ?** De l’argent, il y en a déjà suffisamment pour ce genre de personnes, comme chacun sait. De plus, il était “en traitement médical”, comme il le dit.

□ **Le 4 août 2021, le parasite est arrêté.** Il est désormais jugé en tant que criminel de guerre présumé : le parquet fédéral général accuse Moafak D. (55 ans) de sept meurtres et de trois tentatives de meurtre. Il aurait été en colère, son neveu avait été tué et il cherchait donc à se “venger”. **C’est pourquoi il aurait tiré un obus de char dans une foule qui attendait de la nourriture distribuée par une organisation humanitaire de l’ONU. Des témoins qui ont survécu à l’explosion du 23 mars 2014 dans le camp d’Al Yarmouk à Damas l’ont reconnu en Allemagne.** Ils vivent désormais eux aussi en Allemagne et se portent partie civile devant la Cour d’appel de Berlin. Le jugement est attendu pour janvier 2023.

→ **Désormais, le contribuable doit même payer les frais de justice et de détention pour ces personnes qui ne sont pas allemandes et qui n’ont pas commis le crime en Allemagne. Tout cela parce qu’en Europe, les portes sont ouvertes comme des moulins pour les criminels de tous les pays.**

Source : [bild.de](https://www.bild.de)